

Direction départementale des territoires

Service Environnement

BILAN DE LA PARTICIPATION DU PUBLIC

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Arrêté n°PN-2023-17 portant dérogation aux interdictions de destruction, d'altération ou de dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées dans le cadre du projet d'aménagement des bâtiments destinés aux personnels de l'Unité Territoriale d'Actions Sociales (UTAS), sur le territoire de la commune d'Hirson

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Dans le cadre du projet d'aménagement des bâtiments destinés aux personnels de l'Unité Territoriale d'Actions Sociales (UTAS) situés à Hirson, le Conseil Départemental de l'Aisne a déposé une demande de dérogation relative aux interdictions de destruction, d'altération, ou de dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées.

La demande a pour objet de déroger aux interdictions de destruction, d'altération, ou de dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées, conformément aux articles L.411-1, L.411-2, L.415-3 et R.411-1 à R.411-14 du Code de l'environnement.

2. DÉROULEMENT DE LA CONSULTATION

2.1 – Avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)

Le projet d'arrêté a reçu un avis tacite favorable du CSRPN des Hauts-de-France le 02 janvier 2023.

2.2 – Modalités de la participation du public sur le projet d'arrêté

En application du principe de participation du public défini à l'article L.120-1-1 du Code de l'environnement, le projet d'arrêté accompagné d'une note de présentation a été rendu accessible au public, pendant 15 jours, sur le site internet de la préfecture :

<https://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Consultations-et-Enquetes-publiques/consultations-publiques>

Le public a pu envoyer ses observations pendant cette période, soit du **25 janvier 2023 au 08 février 2023 inclus**, par courriel à ddt-env-pn-consultations@aisne.gouv.fr ou par voie postale à l'adresse suivante :

Direction départementale des territoires de l'Aisne
Service environnement - Consultation du public - Dérogation espèces
protégées
50 boulevard de Lyon - 02 011 LAON Cedex

3. SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

À l'occasion de la participation du public organisée, aucune observation n'a été formulée sur le projet d'arrêté ci-joint.

4. CONCLUSION

Le projet de décision soumis à la participation du public du **25 janvier 2023 au 08 février 2023**, reste inchangé.

Fait à Laon, le **4 FEV. 2023**

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur départemental des territoires,



Vincent ROYER